

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'AN DEUX MIL VINGT, le 27 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Auzelles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Marie-Laure NUNES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 novembre 2020.

Nombre de conseillers : - en exercice : 11 - présents : 11 - votants : 11

PRESENTS : Mme NUNES, Maire – M. FOULHOUX et Mme ARCHENY, Adjoints - Mme CALVÉ – M. CHARFOULET – M. DAUPHIN – M. EYMERÉ - Mme JUILLE – M. MORDIER - Mme PELLET– Mme ROSSI.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. EYMERÉ

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 septembre 2020.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 26 septembre 2020.

2. AMENDES DE POLICE 2020.

Le Conseil Municipal décide de remplacer le garde-corps en bois situé sur le parking de la mairie, le long de la route départementale 263. Ce garde-corps est devenu dangereux et il n'assure plus sa destination de protection.

Le coût estimatif des travaux de dépose de l'existant, de mise en œuvre d'une longrine en béton, de fourniture et de mise en place d'un nouveau garde-corps, s'élève à **11 060 € H.T.**

Ces travaux peuvent être subventionnés au taux de 75%, avec un plafond de travaux de 10 000 €, dans le cadre des aides apportées par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, au titre de la répartition du produit des amendes de police, soit **7 500 €.**

3. REVISION DE L'ETUDE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'étude du zonage d'assainissement réalisée en 1997, prévoyait l'ensemble de la commune en zone d'assainissement individuel, seuls le Bourg et quelques villages étaient prévus en assainissement collectif. Or, depuis les conditions nécessaires au bon fonctionnement d'un assainissement collectif ont évolué. Il est donc désormais indispensable de procéder à la révision de cette étude.

Des devis ont été demandés, seuls deux bureaux d'études ont répondu. SECAE pour 1 800 € H.T. et C2EA pour 2 660 € H.T.

Les frais liés au commissaire enquêteur et à l'enquête publique ainsi que les frais de publicité, sont estimés à **2 500 €.**

Le Conseil Municipal décide :

- de choisir le **bureau d'études SECAE pour 1 800 € H.T.**
- d'approuver la révision de l'étude du zonage d'assainissement, qui s'élève à **4 300 € H.T.**
- de solliciter la subvention suivante : Conseil Départemental : 30 %, soit : **1 290 €**

4. TRAVAUX DE RENOVATION DES TOILETTES PUBLIQUES – DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le mauvais état des toilettes publiques. Elles nécessitent une rénovation importante notamment pour leur sécurisation et la mise aux normes d'accessibilité.

Des devis ont été demandés, l'estimation prévisionnelle s'élève à 15 108 € H.T., soit 18 130 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'approuver ce projet de rénovation, qui s'élève à **15 108 € H.T.**
- Décide de solliciter les subventions suivantes :
 - Conseil Régional – Bonus relance : 50 % soit : **7 554 €**
 - Conseil Départemental – F.I.C. : 24.50 % soit : **3 701 €**

5. REFECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (S.I.E.G.) du Puy-de-Dôme auquel la Commune est adhérente. L'estimation globale des travaux s'élève à 123 000.00 € T.T.C.

Conformément aux décisions prises lors de son comité, le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en finançant dans la proportion de 50 % du montant H.T. pour les travaux d'éclairage public, de 60 % pour les travaux de mise en conformité, de 40 % pour les travaux de mise en lumière, majoré de la totalité de la T.V.A. grevant les dépenses et en demandant à la commune un fonds de concours (auquel s'ajoute l'intégrité du montant T.T.C. de l'Ecotaxe) égal à :

ECLAIRAGE PUBLIC	109 570.99 € x 0.50 = 54 785.50 €
MISE EN CONFORMITE	7 899.29 € x 0.40 = 3 159.72 €
MISE EN LUMIERE	5 529.71 € x 0.60 = 3 317.83 €
ECOTAXE	41.04 €
TOTAL	61 309.09 €

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Du fait du coût important de ces travaux, ainsi que des nombreux projets déjà actés pour 2021, le conseil municipal choisit de reporter sa décision.

6. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ.

Les modifications statutaires proposées concernent le report de deux ans de la compétence ayant trait à l'abattoir d'Ambert, au 1^{er} janvier 2022.

En effet, la préparation du transfert a pris du retard, compte-tenu de la crise sanitaire due au COVID 19. Les modalités de gestion ont changé avec le passage en régie municipale.

De plus, il est nécessaire :

- de faire un état des lieux du fonctionnement actuel pour y préparer les services communautaires,
- d'engager une étude avec les usagers pour définir leurs attentes
- de pouvoir se fonder sur des exercices budgétaires complets.

Le conseil municipal décide d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes Ambert Livradois Forez tels que présentés.

7. TRAVAUX D'ADRESSAGE - DETR 2021.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les enjeux économiques, sociaux et territoriaux du projet d'adressage de la commune. Elle lui présente la proposition tarifaire de la Poste d'un montant de 5 100 € H.T. Cette prestation comprend une phase audit et conseil (2 100 € H.T.) et une phase projet d'adressage (3 000 € H.T.).

Madame le Maire précise qu'à cette prestation, il faut prévoir le coût de la signalisation (plaques de rues et numéros de maison) et la communication citoyenne.

Le coût de la signalisation est estimé à 14 927.70 € H.T., soit un coût total de **20 027.70 € H.T.**

Ces travaux peuvent être subventionnés par la D.E.T.R à hauteur de 30 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet d'adressage et le plan de financement, à savoir :

- Montant H.T. :	20 027.70 €
- Montant T.T.C. :	24 966.48 €
- Subvention D.E.T.R. : 30%	6 008.31 €
- Part communale H.T. :	14 019.39 €
- sollicite l'octroi de la subvention correspondante.

8. DIVERS

- Marché de Noël le vendredi 18 décembre, avec la distribution des cadeaux de l'Auzelloise aux enfants.
- Parc éolien de Toutée : le conseil municipal se donne le temps de la réflexion.
- Colis de Noël : 63 colis au plus de 70 ans, en résidence principale et inscrit sur la liste électorale. Les colis seront composés de produits locaux fournis par des exposants du marché d'Auzelles.
- Bulletin municipal : l'offre de DIAZO est retenue (350 ex, 753.90 € T.T.C.).
- Réunion PLUI avec Elodie CHANTEGREL de la COCOM, un vendredi soir, en janvier.
- Visite de la station d'épuration : samedi 9 janvier, à 10 h.
- Visite des sections avec Patrick DOMAS, agent ONF, un vendredi en janvier, en fonction de ses disponibilités.
- Réunion des référents agricoles : une rencontre sera organisée avec les élus pour évoquer les échanges entre agriculteurs et les remboursements.
- Réflexion sur la nécessité ou non de procéder à l'épandage des boues de la station d'épuration.
- Chemin du château d'eau de Vindiol : il a été dégagé rapidement suite à la chute de plusieurs dizaines d'arbres après un coup de vent.
- Travail des commissions : Le référent de chaque commission est le coordinateur de sa commission (discussion interne). Les informations passent par lui. Il présente le travail de la commission au conseil municipal.
Suppression de la règle de diffusion des mails concernant le travail des commissions à tous les conseillers.
- La prochaine réunion du conseil est programmée le vendredi 19 février, à 20 h. La réunion préparatoire aura lieu le vendredi 5 février, à 20 h.

Toutes les matières à soumettre à la délibération du Conseil Municipal étant épuisées, la séance est levée à 23 heures.

Affiché à la porte de la Mairie, le 7 décembre 2020.

Le Maire,



Marie-Laure NUNES.